

2 Politique

Conflit homme-éléphant

Ali Bongo annonce un Plan national de gestion

Jonas OSSOMBEY

Nairobi/Kenya

En présence de ses homologues Uhuru Kenyatta (Kenya) et Yoweri Museveni (Ouganda), le numéro un gabonais s'est engagé à garantir aux populations rurales une égalité des chances, à travers les activités agricoles, et le droit d'une vie paisible aux pachydermes.

UN plan national de gestion du conflit homme-faune bientôt mis en place au Gabon. Telle est la décision prise par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, lors du sommet du Giants Club tenu dans la région de Laikipia au Kenya du 29 au 30 avril dernier. Aux côtés de ses pairs, Uhuru Kenyatta (Kenya) et Yoweri Museveni (Ouganda), le numéro un gabonais a, une fois de plus, marqué son leadership, tout en souhaitant garantir aux populations rurales l'égalité des chances, par le biais des activités agricoles, et surtout le droit d'une vie paisible aux éléphants.

Au pied du célèbre Mont Kenya, cette rencontre internationale aura été l'occasion de militer pour les conséquences du conflit opposant les villageois africains et les pachydermes. La sécurité citoyenne, les dégâts économiques, la criminalité transversale sont les défis auxquels Ali Bongo s'est engagé à trouver des réponses traversables, à la hauteur des enjeux du moment.

Dans cette optique, ledit Plan national de gestion, exécuté par l'Agence nationale des parcs natio-



Photo : DR

Le chef de l'Etat mettant le feu à un stock de défenses d'éléphants...



Photo : DR

... et posant avec son homologue, le président ougandais, Yoweri Museveni.

naux (ANPN) et le ministère de la Protection de l'environnement et des Ressources naturelles, de la Forêt et de la Mer, en sa phase-pilote, consistera à poser des clôtures électriques, - plus de 100 kilomètres -, autour des régions où les éléphants causent des dégâts. Une véritable stratégie s'inscrivant dans la résolution des Nations unies sur la lutte contre le trafic des espèces sauvages dont le Gabon a été l'un des porteurs.

«*Combattre le braconnage, c'est rendre nos villages plus sûrs, assurer la protection des récoltes et permettre à nos enfants de grandir sans craindre et les éléphants et les trafiquants*», a indiqué le chef de l'Etat gabonais au cours de son adresse, dans la langue de Shakespeare. Tout comme, il a garanti que «*c'est aussi un moyen d'assurer la diversification de notre économie*». Selon lui, cette initiative à une société basée sur l'égalité des chances de fonder son développement sur l'équilibre des écosystèmes. Le



Photo : DR

Explications sur la construction d'une clôture.

tourisme faunique, source d'emplois, à l'image de ce qui se passe au Kenya, est également à prendre en compte.

Dans la même perspective, le Gabon porte l'ambition d'agir tant sur le front social que dans le domaine environnemental, par la prévention et la coercition. La marche vers l'atteinte des objectifs de développement durable étant en ligne de mire. Ce qui consolide l'engagement du pays comme membre fondateur de l'Initiative de protection

des éléphants (EPI), en collaboration avec la coalition mondiale qui vise à mettre un terme au commerce illégitime des espèces sauvages protégées lancée le 03 mars 2016 au siège de l'Organisation des Nations unies (Onu) à New York aux États-Unis. Pour Ali Bongo Ondimba, cette initiative correspond à l'égalité des chances comme élément fondateur d'une nouvelle ambition, celle d'une société d'équilibre favorisant le bien-être social, le développement

rural et la vie sauvage.

Le lendemain, en matinée, le président de la République et son homologue de l'Ouganda ont assisté à la démonstration des écogardes kenyans dont la militarisation de la lutte contre le braconnage des éléphants et des autres espèces animales est désormais au cœur des politiques de ce pays qui tire la plupart de ses ressources du tourisme faunique.

En milieu d'après-midi, à Nairobi, la capitale kenyane, il a assisté à la cérémonie d'incinération d'un stock important d'ivoires présidée par son hôte, Uhuru Kenyatta. A laquelle a également pris part, le ministre français de l'Écologie, par ailleurs, présidente de la COP21, Ségolène Royal. De cette série d'activités, le Gabon, à travers le chef de son Exécutif, ne cesse d'être au devant d'une lutte internationale pour la protection de la faune et de la flore. D'ailleurs, un combat dans lequel le chef de l'Etat est totalement impliqué de-

puis plusieurs années. Il y a un peu plus de deux ans, il avait procédé à l'incinération de plusieurs milliers de tonnes de défenses d'éléphant saisis. Et plus récemment il est allé s'imprégner de la situation sécuritaire de la zone de Minkebe victime des braconniers transfrontaliers.

Elections partielles Les commissaires électoraux en formation aujourd'hui

DANS la perspective des élections partielles (législatives et sénatoriales) du 18 juin prochain, la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap) organise, ce mardi à partir de 9h à l'hôtel Nomad, un séminaire de formation à l'intention des membres des bureaux des commissions électorales locales pour l'organisation des scrutins.

Miroir du Gouvernement

Accusé, levez-vous !

TANT de bruit parfois pour rien. Comme dit le dicton, «*si vous ne dites pas ce que vous êtes, d'autres diront de vous ce que vous n'êtes pas*». C'est le cas de le dire, au sujet de certaines procédures judiciaires qui laissent la rue dicter sa loi. Ce n'est pas la sorte d'opacité qui a entouré le traitement de certaines affaires qui nous fera dire le contraire. Alors que la mise sous mandat de dépôt de l'ancien trésorier de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Doukaga Kassa, défraie la chronique, beaucoup ne comprennent toujours pas le mutisme ayant entouré ce dossier pourtant délicat. Même si le temps des journaux et autres canaux d'information n'est pas toujours celui de la justice. Le monde évolue, l'un ne va plus sans l'autre.

Rien n'aurait été aussi simple que de dire les choses comme il se doit. Autrement dit, expliquer le déroulement d'une procédure qui a finalement conduit cet agent comptable à la prison centrale de

Libreville. Ne l'avoir pas fait à donner du grain à moudre à certains compatriotes qui sont désormais passés maîtres dans l'art de travestir les faits. Les réseaux sociaux et des journaux en ont fait leurs choux gras. Presque toujours, chacun a vu midi à sa porte, en apportant des versions aussi ubuesques qu'in vraisemblables. Toutes à charge contre un gouvernement et un régime qui auraient fait fi de la loi. De l'interpellation à l'incarcération, tout aura été dit sur le supposé non-respect des droits de ce compatriote, haut fonctionnaire de l'administration gabonaise. Qu'est ce qu'il ne fallait pas entendre ? Pourtant, les faits sont là. Qu'est ce que cela aurait coûté de taire les rumeurs et ses informations erronées ? Rien. Les canaux de communications dont la justice gabonaise dispose auraient dû être utilisés pour faire toute la lumière sur cette affaire qui est loin de livrer tous ses secrets. Personne ne dit ici de trahir le secret de l'instruction, cher au

Code de procédure pénale du Gabon.

Sans rien transgresser, il fallait délier les langues pour expliquer aux Gabonais dont le nouveau comportement, fâcheux, prête à se laisser aller à tout, les contours d'un dossier qui ne semble pas aussi brumeux que veulent le faire croire certains milieux. Tout paraît, à ce niveau du dossier clair comme de l'eau de roche. Du moins. Qu'est ce qui est reproché à l'ancien argentin de l'Assemblée nationale ?

La semaine dernière, à l'issue de son incarcération, une partie de la vérité est tombée. Bien tard, dirions-nous. Car la rumeur avait déjà pris le pas sur les faits, les vrais. Ainsi, nous apprenions que l'institution judiciaire poursuit l'accusé pour «*enlèvement de pièces comptables, archives ou autres papiers dans une administration par un dépositaire public*» et pour «*tentative de détournement ou soustraction des actes ou titres par un fonctionnaire dépositaire en cette qualité*».

Tout cela correspondant aux articles 200 (crime) et 142 (délit) du Code de procédure pénale.

C'est vrai, l'institution judiciaire peut toujours arguer la poursuite d'une procédure qui n'est pas chose aisée. Mais à partir du moment où l'intéressé est presque pris la main dans le sac comme le laisse entendre les faits rapportés, personne n'arrive à comprendre pourquoi tout n'est pas allé vite. Parce que si l'on s'en tient à celle-ci, le samedi 30 mars, vers 19 heures, les éléments de la DGR sont informés par un indic, que l'agent comptable mis en cause est en train d'embarquer plusieurs cartons dans son véhicule de marque Toyota Prado, immatriculé 151 P 117. L'automobile est aussitôt interceptée par des agents des forces de l'ordre. Passons les détails du contenu des cartons. Visible-ment, tout a été la faute à une communication tardive sur un sujet qui réclamait plus de promptitude des services compétents. L'œuvre aurait pu, sinon dû, être à la longueur

d'un contexte de vitesse de l'information dont les journaux et les réseaux sociaux sont aujourd'hui les chantres. Surtout que le mis en cause n'a de cesse de clamer son innocence en considérant que le trésorier de l'Assemblée nationale et celui du Sénat sont régis par une loi. Celle de la double tutelle. C'est-à-dire que le trésorier de l'Assemblée nationale apprête le compte de gestion qui est soumis à la commission de vérification et d'apurement des comptes. Non sans nier qu'il n'aurait bénéficié d'aucune autorisation ponctuelle ou exceptionnelle de sa hiérarchie pour sortir son compte. Informer les gens sur ces faits aurait permis à beaucoup, en attendant la justice, de se faire leur propre opinion. Et ne pas être sous l'emprise de la théorie de l'éternel complot. Que cela serve à tous pour faire le job dans la clarté la plus totale. Sinon, bonjour les fausses interprétations.